

De la minute d'un acte de
vente passé le huit Janvier der-
nier (1864) devant M^r C. F. Papi-
neau et son confrère Notaires
résidant en la Cité & District de
Montréal, Bas Canada, passé par
M^r Alfred Gariépy & Dame Rosalie
Fortin son épouse, en faveur de
Le Maire les Echevins & les Citoyens
de la Cité de Montréal, corps cor-
poré ayant son bureau princi-
pal en la dite Cité de Montréal, re-
présentés par son Honneur le Maire
de la dite Cité, Jean Louis Beaudry,
écuyer, résidant en la dite Cité de
Montréal, il a été extrait ce qui
suit. —

Par le dit acte de vente
les dits sieur & Dame Gariépy ont
vendu aux dits Le Maire les Eche-
vins & les Citoyens de la Cité de Mont-
réal, savoir: —

"Une lesière de terre située au
& quartier St Jacques de la dite Cité de
& Montréal, mesurant cent cinquante
& deux pieds de largeur sur dix huit
& pieds et onze pouces de profondeur dans
& la ligne Nord Est et seize pieds et
& six pouces de profondeur dans la
& ligne Sud Ouest."

Cette vente a été faite aux
charges

Charges suivantes savoir:

De par les dits acquéreurs à payer et réunir la dite lievière de terre à la dite Rue Mignone, et pour le tout être une rue publique à la charge et entretien et sous le contrôle du Conseil de la dite cité de Montréal qui la maintiendra comme telle rue publique en aussi bon état et de la même manière que le sont généralement les Rues publiques en la dite cité.

Et de plus "pour et moyennant les prix & sommes de deux cent quarante piastres du nouveau cours actuel de la Province du Canada"

Laquelle somme les dits acquéreurs ont payée comptant à la signature des présentes, aux dits vendeurs qui le reconnaissent et donnent quittance générale & finale."

Déclaré à Montréal le vingt-jour du mois de Septembre courant (1864) -

Pour vrai & extrait de la minute demeuré au greffe du dit C. F. Papineau notaire, fait par nous notaires soussignés, en l'absence à la campagne du dit C. F. Papineau. Un mot rayé est nul.

D. Durand
C. F. Papineau